Ville de Lancy

Demandes d'enlèvement de véhicules sur la voie









publique

Ville de Lancy Police municipale Route du Grand-Lancy 41 1212 Grand-Lancy

- Les demandes doivent nous parvenir au moins 10 jours avant le jour de pose de la signalisation
- Le(s) véhicule(s) susmentionné(s) se trouvant à cet endroit lors de la pose de la signalisation routière, le(la) requérant(e) demande le service de la police afin de faire évacuer le ou les véhicules mentionnés ci-dessus.

	 Le(la) demandeur(esse) s'engage à s'acquitter des frais d'enlèvement et de garde, ainsi que des émoluments d'intervention de police et de mise en fourrière, et des droits de garde (LPG H 1 05.01, art. 8) 						
Requérant							
Nom				Prér	nom		
Raison sociale							
Adresse privée							
Code postal			Localité				
Tél.				E-ma	ail		
Le requérant sollicit exclusivement) du/c	-				à l'er	llèvement (du lun	di au vendredi
Adresse exacte de l'enlèvement de véhicule sollicité							
À cet endroit, un ou amovibles «interdict (2.50 OSR) ont été p	ion de	e parquer»		Un char			liés à un chantier, etc. nanifestation
Validité de l'interdiction	Du				Heure	2	
de parquer	Au				Heure		
Date de la pose du/des panneau(x)					Heure	2	
Posé(s) par					Nombre de places concernées		
Date			Visa po munici				
Date			Signat du rec	cure quérant			
Emolument: Fr. 50		Date du				N° pièce de	



pour 3 cases

comptable

Concerne	
Lieu de la pose	

Genre de véhicule	Marque du véhicule	N° de plaque	Couleur du véhicule